



Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

<http://www.scienceouverte.fr>

Association pour l'animation
 mathématique
www.animath.fr

NOM -
 Prénom de l'élève.....
 Classe : Date de naissance :

CONVENTION DE STAGE

Entre

Les associations **Animath** et *femmes et mathématiques* représentées par M. Martin Andler président d'Animath et Mme Véronique Slovacek-Chauveau, vice-présidente de *femmes et mathématiques* ;

Et

Le lycée.....
 Adresse et tél.
 Représenté par (chef/chef de l'établissement)
 Nom du/de la professeur/e qui a inscrit l'élève

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour but de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce stage intitulé « Filles et maths : une équation lumineuse » pour les jeunes filles de Première S et Terminale S.

Article 2 : Cette journée vise à présenter aux jeunes filles les possibilités en termes de métiers scientifiques et leur capacité à continuer ou à s'engager dans des études scientifiques.

Article 3 : Le stage se déroulera le **mercredi 7 novembre 2018 de 9h à 17h,**
à l'Institut Galilée 99 av JB Clément 93430 Villetaneuse.

Article 4 : Les élèves restent sous statut scolaire.

Article 5 : Les organisateurs/trices demanderont une participation active aux stagiaires.

Article 6 : En complément à la couverture individuelle de l'élève, les associations souscrivent une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance MAIF.

Article 7 : Les co-contractants se concertent sur les modalités pratiques d'organisation et de suivi du stage.

Article 8 : Les déjeuner et goûter sont pris en charge par les associations ci-nommées.

Article 9 : En cas de manquement ou d'inadaptation manifeste de la stagiaire et après concertation, il pourra être mis fin au stage.

Signatures :

Le représentant légal

Le/la Provisur-e



Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

<http://www.scienceouverte.fr>

Association pour l'animation
 mathématique
www.animath.fr

Emploi du temps de la journée « Filles et maths : une équation lumineuse » du 7 novembre 2018.

Horaires	Activités - lieu
8h30 – 9h	Accueil
9h00 – 9h10	Mot de bienvenue du Directeur de l'Institut Galilée Frédéric ROUPIN. Amphi C
9h10 – 9h15	<i>Présentation et objectifs de la journée. Amphi C</i>
9h20 – 10h20	<i>Promenade mathématique.</i> Mathilde HERBLOT Maîtresse de conférences université Paris Diderot (Paris 7) . Amphi C
10h20 – 10h35	Pause
10h35 – 12h	Atelier sur les métiers des mathématiques et plus généralement des sciences. Amphi C
12h00 – 13h30	Déjeuner avec des étudiantes de l'Institut Galilée et de l'école d'ingénieur <i>Sup Galilée</i> .
13h30 – 15h	Echange par petits groupes avec des femmes scientifiques. Bibliothèque scientifique*
15h15 – 17h	Théâtre-forum (théâtre interactif) « Dérivée » par la compagnie <i>LAPS</i> . Amphi C

* L'exposition « *Mathématiciennes européennes* » sera présentée dans la bibliothèque.

Autorisation de diffusion et de reproduction d'images

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'élève

Domicilié(e) :

...../

J'autorise les organisateurs à me photographier et/ou à me filmer dans le cadre de la réalisation de leurs documents de présentation et de communication.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image notamment sa diffusion sur les sites Internet des écoles et des associations organisatrices de l'événement, **Animath** et *femmes et mathématiques*, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (sur papier, support analogique ou support numérique) et ce, pour la durée de vie des documents et présentations réalisées.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre des associations organisatrices de l'événement, **Animath** et *femmes et mathématiques*, qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Fait à le Signatures L'élève :

Le représentant légal :